

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 21 juin 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : R-4008-2017 Énergir – Étape C – Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable – DÉPÔT DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU ROÉÉ
N/D : 1001-106-C

Chère consœur,

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose, en pièce jointe à la présente lettre, sa demande de remboursement de frais pour la période de juillet 2020 à mai 2021 aux fins de l'Étape C du dossier mentionné en rubrique. Cette demande exclus cependant les frais en ce qui concerne la demande d'Énergir du 30 octobre 2020 ainsi que sa demande portant sur les quatre contrats de GNR, couvertes par des demandes de frais distinctes.

Le ROÉÉ demande respectueusement à la Régie de conclure à l'utilité de la contribution de l'intervenant, à ses travaux et délibérations sur les différents aspects du dossier, et d'accueillir la présente demande comme reflétant des frais nécessaires et raisonnables.

La présente demande de frais du ROÉÉ dépasse les montants prévus dans notre budget de participation du 28 août 2020 ([C-ROÉÉ-0084](#)), cela étant attribuable aux nombreux aléas du dossier qui ont fait multiplier le nombre de jours d'audiences, les DDR à préparer, les questions juridiques et de procédure à traiter, les argumentations à faire, ainsi que les preuves, procédures, décisions et directives procédurales de la Régie à analyser.

La Régie a elle-même reconnue cette réalité dans sa décision procédurale [D-2020-133](#) du 13 octobre 2020 :

« [75] Tout comme Énergir, la Régie prend note des écarts entre les différents budgets de participation des intervenants. Toutefois, elle note

également les propos de l'ACIG quant au fait que certains intervenants ont essayé d'estimer le temps en fonction de la demande de complément de preuve de la Régie, alors que d'autres ont plutôt émis des réserves sur la justesse de leur estimation en fonction de la preuve à être déposée. En ce sens, la Régie estime que les budgets présentés sont les meilleures estimations possibles des intervenants dans les présentes circonstances du dossier.

[76] Par ailleurs, en raison des conclusions de la présente décision quant aux enjeux retenus au dossier, mais aussi de la tenue d'une séance de travail, les budgets de participation des intervenants seront vraisemblablement ajustés en conséquence. »

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin Gertler, avocat

FSG/bz
p.j. Demande de remboursement de frais du ROÉÉ

cc: (courriel seulement)
Me Philip Thibodeau, Énergir
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Dossiers réglementaires, Énergir
Jean-Pierre Finet, analyste
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ